



Pauvreté de l'homme de lettres et quête de reconnaissance au siècle des Lumières

Françoise Le Borgne

► To cite this version:

Françoise Le Borgne. Pauvreté de l'homme de lettres et quête de reconnaissance au siècle des Lumières. Orages, Littérature et culture (1760-1830), 2010, Devenir "un grand écrivain". Métamorphoses de la reconnaissance littéraire, n° 9, p. 23-39. hal-02146605

HAL Id: hal-02146605

<https://uca.hal.science/hal-02146605>

Submitted on 25 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pauvreté de l'homme de lettres et quête de reconnaissance au siècle des Lumières

Le colloque organisé en 2005 par Henri Duranton¹ a mis en évidence la complexité de la figure du « pauvre diable » dans le monde des lettres du XVIII^e siècle : objet de dérision privilégié de la satire et de la comédie, le poète famélique et crotté apparaît aussi comme l'expression d'une hantise et d'un complexe chez des écrivains en quête de statut et de dignité. Comme le souligne en effet Daniel Roche², l'auteur, en un siècle qui ne lui reconnaît pas encore de propriété intellectuelle sur son œuvre, n'existe que pour autant qu'il est défini comme tel par un système complexe de cooptation et intégré à des réseaux qui lui garantissent également un revenu. Dans cette perspective, l'indigence souligne l'échec de l'homme de lettres à se faire reconnaître comme tel : mauvais poète, chez qui les cris de l'estomac étouffent la voix de la conscience, le pauvre diable dont Voltaire esquisse les contours en 1758 est cantonné par sa médiocrité à devenir tâcheron mercenaire dans les bas-fonds de la République des lettres et encore échoue-t-il à en tirer subsistance. Son plus grand tort est-il la médiocrité de son talent ? Non. C'est la pauvreté qui ne lui laisse aucune chance de faire une carrière littéraire. Ce constat voltairien est corroboré par les études concernant la condition matérielle des auteurs sous l'Ancien Régime. Etudiant la situation des auteurs dramatiques, Martial Poirson constate ainsi que 60 % des cinquante dramaturges les plus reconnus du XVIII^e siècle tirent leurs revenus de sources étrangères au monde du théâtre : fortune personnelle, emploi ou charge et, dans une moindre mesure, protection³. Dans ces conditions, la valorisation de la pauvreté qui, de *L'Indigent philosophe* de Marivaux à *Monsieur Nicolas* de Rétif de La Bretonne, traverse le siècle des Lumières comme support d'une revendication de dignité de l'homme de lettres peut sembler paradoxale. Nous nous interrogerons donc sur la signification et l'évolution de ce motif critique, voire polémique : que nous apprend-il des mutations du champ littéraire au XVIII^e siècle et des aspirations qu'engendrent ces mutations ? Qu'est-ce qui est donné à reconnaître à travers la figure de l'homme de lettres pauvre, indifférent aux moyens de parvenir socialement et financièrement ou incapable de parvenir ? Nous verrons que les écrivains des Lumières se sont emparés de ce motif pour affirmer leur valeur propre, avant d'en faire un argument en faveur de la reconnaissance de leur valeur sociale et des droits juridiques et économiques que celle-ci pouvait légitimer.

« Liberté, vérité, pauvreté »

La devise que d'Alembert promeut en 1753 dans son *Essai sur la société des gens de lettres et des grands*, s'inscrit en contrepoint de l'élitisme qui prévaut alors dans les milieux philosophiques. Alors que Duclos, dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, vient de faire l'apologie de l'union des puissants et des auteurs, alors que le clientélisme reste, sinon une source majeure de revenus, du moins un moyen privilégié pour les écrivains du XVIII^e siècle d'intégrer des réseaux influents et de bénéficier du cumul et de l'enchevêtrement des modes de rémunération qui caractérisent l'âge classique⁴, d'Alembert dénonce dans la protection des grands une aliénation insupportable. Dans ce marché de dupe, l'homme de lettres se voit ravalé, consciemment ou non, au rang de domestique – qui vend

¹ Henri Duranton, *Le Pauvre Diable. Destins de l'homme de lettres au XVIII^e siècle*, Actes du colloque international de Saint-Etienne des 15, 16 et 17 septembre 2005, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006, 336 p.

² Daniel Roche, « En guise d'ouverture », *Le Pauvre Diable*, op. cit., p. 16-17.

³ Martial Poirson, « La Résistible ascension de l'auteur dramatique dans le théâtre français (fin XVII^e- XVIII^e siècles) », *Le Pauvre Diable*, op. cit., p. 194-195.

⁴ cf. Didier Masseau, *L'Invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, Perspectives littéraires, 1994, 172 p. Voir en particulier le chapitre IV, concernant « Le statut et les revenus des intellectuels ».

ses services – ou de prostituée – qui vend l’agrément de sa personne, ses cajoleries, ses flatteries :

Les hommes sont si attentifs à saisir tout ce qui peut leur donner de la supériorité sur leurs semblables, qu’un bienfait accordé est regardé pour l’ordinaire comme une espèce de titre, une prise de possession de celui qu’on oblige, un acte de souveraineté dont on abuse pour mettre quelque malheureux dans sa dépendance. On a beaucoup écrit et avec raison contre les ingrats, mais on a laissé les bienfaiteurs en repos, et c’est un chapitre qui manque à l’histoire des tyrans.⁵

La perspective d’une reconnaissance intellectuelle – bien illusoire étant donné la médiocre éducation de la plupart des grands – et celle de revenus – bien incertains et précaires – aboutit donc, d’après d’Alembert, à un véritable esclavage, aussi humiliant que dangereux pour l’homme de lettres qui, à force de ramper et de taire les vérités déplaisantes, se forge l’âme et le style d’un courtisan. D’Alembert reprend et approfondit dans son essai une analyse déjà ébauchée par les moralistes du début du siècle : Lesage met en scène dans l’*Histoire de Gil Blas de Santillane* la situation peu reluisante d’hommes de lettres à la solde de « grands », tel ce Fabrice, ancien laquais, qui se retrouve placé chez un personnage de qualité (trésorier des galères du roi !) désireux d’avoir « un bel esprit à ses gages »⁶. Ecrire des mémoires, des billets doux, une tragédie sur une idée originale de son patron : la différence n’est pas bien claire entre l’emploi de secrétaire et celui poète à gages... Et Huguette Krief a souligné comment Vauvenargues et Marivaux, avant Rousseau, avaient dénoncé l’aliénation qu’engendrent les relations de clientélisme et l’ambition sociale des gens de lettres⁷.

Cette hantise de l’humiliation, ce refus d’être confondu avec un valet ou pire, révèlent la proximité qui existe au fond entre l’éloge de la pauvreté et la condamnation voltairienne de l’homme de lettres indigent. Dans les deux cas, il s’agit de mettre à l’écart une condition dégradante et d’affirmer la dignité intrinsèque de l’écrivain, lequel ne peut en aucun cas être un instrument – que ce soit à la solde des grands, d’un parti ou des libraires. Jean Sgard remarquait très justement que Voltaire avait choisi d’affirmer sa dignité d’auteur en adoptant un mépris tout aristocratique à l’égard « des mercenaires de la plume »⁸ ; dépourvus de la fortune personnelle qui conduit l’auteur du *Pauvre Diable* à présenter la richesse comme la condition nécessaire d’une vie d’écrivain libre et exempte de compromissions, d’autres verront dans la modestie des besoins et des appétits le gage d’une incorruptibilité et d’une supériorité morale. En témoigne un mépris unanime pour les auteurs que la misère conduit à n’envisager dans l’écriture qu’un gagne-pain. D’Alembert a soin de distinguer « l’étroit nécessaire » de « l’indigence absolue » qui en « forçant à l’esclavage, [...] y accoutume »⁹ et Mercier reconnaît également que « l’indigence est affreuse »¹⁰ et ne se confond pas avec l’honnête modération d’un homme de lettres indépendant, qui ne brigue aucune place :

Celui qui a rompu ces liens si nuisibles au progrès de la raison, paraît seul posséder un jugement libre que rien ne tyrannise ; accoutumé à renfermer ses désirs dans le cercle de ses besoins réels, il n’en aura point d’illimités : il sent que les dons de la nature, les seuls bien véritables, sont la santé, la joie, la tendresse, la tranquillité de l’âme ; et il soutiendra sans douleur toute autre privation,

⁵ Jean Le Rond d’Alembert, *Essai sur la société des gens de lettres et des grands, sur la réputation, sur les mécènes et sur les récompenses littéraires*, 1753, éd. de 1764, L’Harmattan, 2006, p. 65.

⁶ Cité par Christelle Bahier-Porte, « Lesage ou la reconnaissance de l’écrivain », *Le Pauvre Diable, op. cit.*, p. 223.

⁷ Huguette Krief, « Vauvenargues, Marivaux, Rousseau : regards de moralistes sur les gens de lettres », *Le Pauvre Diable, op. cit.*, p. 287-298.

⁸ Jean Sgard, « Le Journaliste famélique », *Le Pauvre Diable, op. cit.*, p. 58.

⁹ D’Alembert, *op. cit.*, p. 65-66.

¹⁰ Louis-Sébastien Mercier, « Le Bonheur des gens de lettres », *Mon Bonnet de nuit*, 1784-1786, Paris, Mercure de France, 1999, p. 1035.

parce que sa raison aura réglé cette intempérance d'imagination qui fait l'inquiétude des autres hommes.¹¹

Cette distinction entre pauvreté et indigence éclaire la nature de cet état que revendiquent certains philosophes des Lumières. Comme le souligne Didier Masseau¹², ce n'est pas une réalité objective qui est en cause : Rousseau ou d'Alembert ont bien pu faire l'expérience décisive du déclassement ou expérimenter l'arbitraire de l'ordre social, leur situation d'écrivains reste très éloignée de l'obscur médiocrité qui incarne à leurs yeux la posture philosophique et morale de l'homme libre. Les *Confessions*, en particulier, insistent sur cette quête d'un idéal que scande une série de renoncements et de ruptures : en 1750, le succès de son premier *Discours* encourage chez Jean-Jacques des dispositions héroïques nées dès l'enfance sous l'influence du républicanisme genevois et de la lecture des *Vies des hommes illustres* de Plutarque. « Etre libre et vertueux, au-dessus de la fortune et de l'opinion », « se suffire à soi-même »¹³, cet idéal d'indépendance et d'austérité s'avère incompatible avec des emplois comme celui de caissier que M. de Francueil lui propose, comme avec l'acceptation de la pension offerte par le Roi après la première du *Devin du village* :

Je perdais, il est vrai, la pension qui m'était offerte en quelque sorte ; mais je m'exemptais aussi du joug qu'elle m'eût imposé. Adieu la vérité, la liberté, le courage. Comment oser désormais parler d'indépendance et de désintéressement ? Il ne fallait plus que flatter ou me taire, en recevant cette pension [...].¹⁴

Mais Jean Starobinski a bien montré comment cette fidélité à ses valeurs, dont il se fait obligation, se dérobe toujours : Jean-Jacques, devenu copiste de musique, est importuné à toute heure par les curieux, les admirateurs et les mécènes en puissance. Plus il refuse les dons, plus il se retrouve malgré lui dans la position humiliante d'un « Polichinelle » que l'on exhibe « à tant par personne »¹⁵ ; quant à la retraite que lui ménage Madame d'Epainay à l'Ermitage c'est encore un décor de pastorale, une réalisation parodique de son idéal, qui ne le dispense pas des entraves et des singeries de la vie mondaine.

Pour rendre compte du détachement tout philosophique et de la supériorité morale que la pauvreté rend possible, certains mentionnent l'exemple fameux de Diogène : d'Alembert en fait (en dépit de son indécence) un modèle de sagesse, de liberté et de courage¹⁶ et Diderot, dans ses « Regrets sur [s]a vieille robe de chambre », lui rend encore en 1769 un plaisant hommage¹⁷. Néanmoins, il semble que la référence à Diogène recouvre une revendication plus profonde, une aspiration plus intime. Ainsi lorsque Rousseau évoque son rejet ostensible des compromissions mondaines, il présente le cynisme comme la caution *a posteriori* d'une infirmité première :

¹¹ *Idem.*, p. 1034-1035.

¹² Didier Masseau, « La Promotion de l'homme de lettres chez Duclos et d'Alembert : rapports de force et stratégies discursives », *Le Pauvre Diable, op. cit.*, p. 311.

¹³ Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, p. 104.

¹⁴ *Idem.*, p. 130.

¹⁵ *Idem.*, p. 116.

¹⁶ D'Alembert, *op. cit.*, p. 54.

¹⁷ « Ô Diogène, si tu voyais ton disciple sous le fastueux manteau d'Aristippe, comme tu rirais ! Ô Aristippe, ce manteau fastueux fut payé par bien des bassesses ! quelle comparaison de la vie molle, rampante, efféminée, et de la vie libre et ferme du cynique déguenillé ? J'ai quitté le tonneau où tu régnaï pour servir sous un tyran. » Denis Diderot, « Regrets sur ma vieille robe de chambre ou Avis à ceux qui ont plus de goût que de fortune », *Salon de 1769, Œuvres*, tome IV, *Esthétique-Théâtre*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2000, p. 821.

Ma sottise et maussade timidité que je ne pouvais vaincre, ayant pour principe la crainte de manquer aux bienséances, je pris, pour m'enhardir, le parti de les fouler aux pieds. Je me fis cynique et caustique par honte ; j'affectai de mépriser la politesse que je ne savais pas pratiquer.¹⁸

Etre ou (re)devenir pauvre, c'est échapper à l'aliénation, ne plus se voir à travers le regard méprisant d'autrui, se retrouver enfin. Généralement présentée comme le moyen paradoxal d'une position surplombante sur la comédie sociale, la pauvreté est aussi un rêve de fuite qui cristallise l'espoir de s'établir en deçà de la souffrance qu'induit cette comédie, réconcilié avec soi-même, coïncidant avec un moi libéré de ses entraves. Cette aspiration est indissociablement morale et esthétique : elle se manifeste dans un mouvement de dépouillement qui donne à reconnaître la vérité de l'homme et parfois la vérité du moi. Pour d'Alembert, les hommes se distinguent par les talents de l'esprit, la naissance et la fortune mais seuls les talents tiennent à la réalité de la personne et justifient l'estime publique : c'est à cette qualité propre – à cette supériorité effective – que les gens de lettres doivent la dignité qu'ils revendiquent¹⁹. Marivaux va plus loin peut-être quand il fait dire à son indigent philosophe : « je veux être un homme et non pas un auteur »²⁰. Dans cette revendication, le talent même, le goût, tout ce qui régule la création poétique dans l'esthétique classique, se voit assimilé aux faux-semblants de l'apparence et du jeu social. Etre reconnu pour soi-même, c'est le rêve du prince devenu Lélion qui, dans *La Double inconstance*, veut se reconnaître dans les yeux de Silvia pour ce qu'il est vraiment, comme celui du philosophe que le journal de Marivaux met en scène, ancien riche exhibant joyeusement sa gueuserie et prenant la plume « pour montrer ce qu'il est, et comment [il] pense »²¹. La figure privilégiée de cette parole libérée est la rhapsodie, assemblage informe de réflexions décousues, « plaisante bigarrure »²² qui épouse les méandres d'une pensée vagabonde et spontanée :

Cela fait un ouvrage bien extraordinaire, bien bizarre : eh ! tant mieux, cela fait le naturel, cela nous ressemble.²³

Ce sera également une tentation de Rousseau, au moment de donner dans ses *Confessions* l'histoire d'une âme qui, pour être celle d'un homme du peuple n'en est pas moins singulière et remarquable.

Mais qui reconnaîtra cette vérité intime, voire cette noblesse de l'homme de lettres volontairement dépouillé dans son œuvre des masques du jeu social ? Qui reconnaîtra sa valeur propre ? Quoique très critique à l'égard des grands, d'Alembert n'exclut pas de trouver parmi eux des hommes capables de substituer à la hiérarchie de la naissance et des biens une hiérarchie du mérite plus favorable aux auteurs. Il cite à titre d'exemple le marquis de Lomellini, envoyé extraordinaire de la république de Gênes, auquel il a dédié ses *Recherches sur la précession des Equinoxes*. A vrai dire, cette amitié, fondée sur une « considération réelle »²⁴ et réciproque est donnée en exemple aux grands, leur indiquant clairement sur quelles bases il leur faudrait désormais envisager leur commerce avec les gens de lettres pour être dignes de Mécène, à qui, se plaçant à rappeler d'Alembert, Horace écrivait « sur un ton d'égalité qui faisait honneur à l'un et à l'autre »²⁵. Le futur académicien témoigne également d'une certaine confiance dans ses pairs lorsqu'il loue la sagesse de Richelieu, fondateur d'une institution qui permet d'encourager les bons écrivains. Du simple lecteur, il n'est pas

¹⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, 1782-1789, Paris, Flammarion, GF, 1968, Tome II, p. 117.

¹⁹ D'Alembert, *op. cit.*, p. 46.

²⁰ Marivaux, *L'Indigent philosophe*, 1727, *Journaux et Œuvres diverses*, Paris, Garnier, 1988, p. 311.

²¹ *Idem*, p. 276.

²² *Idem*, p. 310.

²³ *Ibid.*

²⁴ D'Alembert, *op. cit.*, note 4, p. 77.

²⁵ *Idem*, p. 58.

question. Marivaux, dans *L'Indigent Philosophe*, inclut les lecteurs dans sa critique des Français, esprits superficiels ou pédants, au sein desquels son personnage n'établit pas de distinction sociale et dont il n'attend rien, sinon le plaisir de les prendre à rebrousse-poil²⁶. Quant à Rousseau, malgré les témoignages fervents d'admiration et d'amitié reçus au moment de la publication de *La Nouvelle Héloïse*, il s'isole toujours davantage au fil de son entreprise autobiographique, dans une défiance qui inclut le public et le laisse « seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que [lui]-même »²⁷. C'est pourtant dans le simple lecteur, bourgeois, voire populaire, que les écrivains de la fin de l'Ancien Régime en rupture délibérée avec les codes mondains et académique – comme Louis-Sébastien Mercier et Rétif de La Bretonne – verront une source nouvelle de reconnaissance, un interlocuteur honnête et bienveillant capable de les dispenser du soutien et de l'approbation de l'élite sociale et intellectuelle et de les consoler de son mépris.

Derrière cette évolution, on peut deviner certaines mutations à l'œuvre dans le champ littéraire²⁸ du XVIII^e siècle et le développement timide d'un marché du livre et des spectacles venant offrir aux hommes de lettres une alternative au système du clientélisme et du mécénat tant privé que monarchique. Néanmoins, ces revendications d'indépendance, qu'accompagnent également, nous y reviendront, une valorisation de la pauvreté de l'homme de lettres, se heurtent à des blocages juridiques et institutionnels qui tendent à pérenniser le modèle classique. Analysant la brillante carrière de Suard, Robert Darnton souligne le fait que le futur censeur royal et académicien arrivé à Paris dans les années 1750 a bénéficié, comme nombre d'hommes de lettres éminents des années 1770-1789, « d'une protection d'un nouveau type, non plus dans l'ancien style des subventions des mécènes mais qui lui permettait de connaître des gens influents »²⁹ et de profiter, par leur entremise d'un système de cooptation qui restait la condition *sine qua non* de la réussite. « Ce qui manquait, conclut Robert Darnton, c'était le marché : Suard vivait de sinécures et de pensions, non de la vente de ses livres »³⁰. Peut-être plus qu'aux grands, il s'agissait désormais de plaire aux figures éminentes du monde des lettres, de se ménager leur protection et d'éviter un courroux qui pouvait être fatal comme le rappelle l'exemple de Baculard d'Arnaud, marginalisé par sa brouille avec Voltaire puis avec Beaumarchais³¹. C'est dans ce contexte où l'affirmation de la dignité de l'homme de lettres et la valorisation de son indépendance coïncident avec une grande difficulté à étayer économiquement cette indépendance, que le discours sur la pauvreté de l'écrivain va s'infléchir et recouvrir de nouveaux enjeux.

« Le génie aux prises avec la fortune »

A la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution, le discours sur la dignité de l'homme de lettres pauvre est plus que jamais d'actualité mais, repris par des auteurs qui se sentent en proie à une exclusion plus ou moins effective, il devient plus fortement polémique. Le discours abstrait du moraliste – celui de Marivaux qui, dans *L'Indigent philosophe*, prête la plume à un geux ne doutant pas un instant de trouver imprimeur et lecteurs – se fait plus

²⁶ Marivaux, *op. cit.*, p. 276 et 304 notamment.

²⁷ Jean-Jacques Rousseau, « Première promenade », *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 1782, *Confessions - Autres Textes autobiographiques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1959, p. 995.

²⁸ J'utilise cette expression dans le sens que lui donne Pierre Bourdieu dans *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, Libre Examen, 1992, p. 323.

²⁹ Robert Darnton, « Dans la France pré-révolutionnaire : des philosophes des Lumières aux « Rousseau des ruisseaux », *Bohème littéraire et Révolution. Le Monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Le Seuil, « Hautes Etudes », 1983, p. 11.

³⁰ *Ibid.*

³¹ cf Martine Nuel, « Baculard d'Arnaud ou le témoignage d'un auteur sur sa condition », *Le Pauvre Diable*, *op. cit.*, pp. 263-274.

véhément, dénonçant comme un scandale lié au dysfonctionnement de la République des lettres une condition certes honorable mais ayant cessé d'être enviable.

Admirateur de Jean-Jacques Rousseau et éditeur posthume de ses œuvres, Louis-Sébastien Mercier fait de la pauvreté une composante essentielle du sacerdoce laïque sur lequel il fonde l'affirmation de la valeur tant morale que sociale de l'homme de lettres. Comme à d'Alembert et Rousseau, la pauvreté lui apparaît d'abord comme le gage de l'indépendance de l'écrivain, qui doit accepter de sacrifier sa réussite personnelle au bien public. Celui qui ne cherche que le succès mondain ne pourra pas astreindre sa plume à l'âpre vérité et l'écrivain fortuné sera trop intéressé à la survie de l'injustice sociale pour la combattre bien vigoureusement³² :

Orateur du plus grand nombre, et conséquemment des infortunés, il doit défendre leur cause ; mais la défend-on quand on n'a pas senti le malheur d'autrui, c'est-à-dire, quand on ne l'a pas partagé ?³³

Titre de vertu et preuve d'intégrité morale, la pauvreté est pour Mercier l'apanage des hommes de lettres les plus admirables, « depuis Socrate jusqu'à Descartes, et depuis Homère jusqu'à Milton »³⁴ : à l'auteur du *Pauvre Diable*, celui du *Bonheur des gens de lettres* se plaît à rétorquer que Milton a refusé une place de secrétaire d'Etat pour créer *Le Paradis perdu*³⁵, que Diderot a composé son œuvre dans un grenier, que Rousseau y a vécu « pauvre, fier et content »³⁶ et que « tous les hommes de génie dans tous les genres vont [...] à pied »³⁷. C'est que Mercier ne partage pas les présupposés économiques de Voltaire : loin de justifier les écarts de fortune et de voir dans le luxe, conformément aux thèses mercantilistes³⁸, le moteur d'une dynamique économique favorable à l'enrichissement général, il présente le riche comme un parasite social, qui se gorge du superflu aux dépens des honnêtes gens et de l'intérêt public. Inversement, l'auteur pauvre, vertueux et frugal, loin d'être improductif et impropre au progrès de la nation est célébré par Mercier comme un guide spirituel et moral, un législateur, auquel le peuple doit ses lumières et sa liberté³⁹.

Rétif de La Bretonne pousse plus loin encore le raisonnement de son ami lorsqu'il insiste sur les retombées économiques du travail de l'écrivain. Cet auteur prolifique, ancien prote, fait valoir sa frugalité laborieuse au fil des pages de *Monsieur Nicolas*. Dès le début de sa carrière, il se présente comme « le plus désintéressé des hommes », menant « une vie occupée, au sein de la misère »⁴⁰ :

C'est dans mon cabinet, rempli exactement par mon lit de sangle, que je composai les *Lettres d'une fille à son père*, et les deux premiers volumes du *Paysan perversi*. J'y travaillais depuis le matin jusqu'à 3 heures ; je dînai avant de me lever, et le reste de la journée, je lisais les épreuves pour les libraires Humblot et Ganneaux, ou je travaillais à l'imprimerie sur *La Mimographie*.⁴¹

³² Louis-Sébastien Mercier, *De la Littérature et des littérateurs*, Yverdon, 1778, p. 35 et 83-85.

³³ Louis-Sébastien Mercier, « Les Greniers », *Tableau de Paris*, 1781-1788, Paris, Mercure de France, 1994, volume I, p. 31.

³⁴ Louis-Sébastien Mercier, « Le Bonheur des gens de lettres », *op. cit.*, p. 1036.

³⁵ Louis-Sébastien Mercier, *De la Littérature et des littérateurs*, *op. cit.*, p. 77.

³⁶ Louis-Sébastien Mercier, « Les Greniers », *op. cit.*, p. 30.

³⁷ Mercier, « Aller à pied », *Tableau de Paris*, *op. cit.*, volume II, p. 406.

³⁸ cf André Morize, *L'Apologie du luxe au XVIIIe siècle et Le Mondain de Voltaire*, 1909, Genève, Slatkine reprints, 1970.

³⁹ La première partie de *De la Littérature*, en particulier, offre un véritable panégyrique des Lumières, « ces hommes supérieurs, qui étendent nos lumières, qui établissent le Code moral des Nations, & les vertus civiles des particuliers » (*op. cit.*, p. 4).

⁴⁰ Rétif de La Bretonne, *Monsieur Nicolas*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1989, tome II, p. 210.

⁴¹ *Idem*, tome II, p. 209-210.

Trente ans plus tard, sa condition n'a guère évolué :

Voici ma manière de vivre :

Je ne bois pas de vin, si ce n'est en compagnie. Je mange peu, et des choses les plus communes... Je loge au quatrième, et n'ai que les meubles de nécessité.

Je ne fais du feu que pour le travail des autres ; quant à moi, j'écris dans mon lit. [...] Depuis 1773, jusqu'à ce jour 6 décembre 1796, je n'ai point acheté d'habits. Je manque de chemises.

Une vieille redingote bleue, aînée de mes habits, me couvre journellement, parce que mon avoir entier va aux impressions, sur lesquelles je perds constamment (mais non les libraires) depuis 1789.⁴²

De fait, si l'écrivain qui n'a d'autres ressources que son œuvre vit dans la pauvreté, il fournit par son travail – en lui-même « le plus nécessaire des arts »⁴³ – un ouvrage propre à enrichir sa nation : durant sa carrière, Rétif se targue ainsi d'avoir « fait subsister treize père de famille, tant de l'imprimerie que des autres états relatifs à la littérature » et d'avoir « fait rentrer par ce travail des sommes considérables, ses ouvrages ayant un grand cours en Suisse, en Allemagne, et jusqu'en Russie »⁴⁴. Néanmoins, si Rétif, en 1796, insiste autant sur ses mérites, c'est avant tout pour montrer à quel point ils sont mal rétribués : la pauvreté de l'homme de lettres de la fin des Lumières apparaît comme un violent reproche à l'égard d'une société ingrate et d'une République des lettres corrompue.

Le registre pathétique du poème présenté en 1772 par Gilbert à l'Académie – *Le Génie aux prises avec la fortune ou le poète malheureux* – est révélateur de la propension caractéristique de la fin de l'Ancien Régime et de la Révolution à transformer l'homme de lettres en martyr, en butte à l'injustice, à l'ingratitude et à la jalousie. Même Mercier, qui tire des embûches dont est semé le chemin de l'écrivain vertueux de nouveaux arguments en faveur de sa glorification, ne peut s'empêcher de relever les dissensions qui, en réalité, opposent les auteurs les uns aux autres : ceux qu'il appelle « les demi-littérateurs » parce qu'ils « ont fait fortune ailleurs que dans les lettres »⁴⁵ se trouvent d'accord avec les journalistes pour flétrir « le génie & la vertu »⁴⁶. Leur complot se manifeste de manière exemplaire dans l'exclusion des plus méritants des honneurs et des gratifications qui leur reviennent pourtant légitimement :

Les pensions que le gouvernement accorde aux gens de lettres ne se donnent ni aux plus pauvres, ni à ceux qui ont le plus utilement travaillé. Les plus souples, les plus intrigants, les plus importuns, enlèvent ce que d'autres se contentent d'avoir mérité au fond de leur cabinet.⁴⁷

La critique récurrente de l'Académie française, noyautée par le « clan » des philosophes qui en confisquerait le fonctionnement à son profit, cède la place, en 1796, à des attaques similaires de la part des auteurs exclus du nouvel Institut. Rétif, en particulier, épanche à ce sujet dans *Monsieur Nicolas* et « Ma Politique » une amertume d'autant plus vive qu'il se retrouve véritablement ruiné à la fin de la Révolution :

On sait que l'Institut national a été établi pour servir de retraite aux véritables gens de lettres. Certainement je suis plus homme de lettres qu'un Fontanes, qu'un Guinguenet, qu'un Millin, qui tient en outre une place à la Bibliothèque nationale, qu'un Sélis, et cinquante autres de cet acabit.

⁴² *Idem*, tome II, p. 326.

⁴³ Restif de La Bretonne, « Ma Politique », *Monsieur Nicolas*, 1797, Genève-Paris, Slatkine reprints, tome 15-16, p. 4472.

⁴⁴ Rétif de La Bretonne, *Monsieur Nicolas*, t. II, p. 453-454.

⁴⁵ Mercier, *De la Littérature*, *op. cit.*, p. 44. Cet état est, on s'en souvient, celui que prône Voltaire comme le plus apte à garantir à l'homme de lettres l'indépendance qui lui est nécessaire.

⁴⁶ *Idem*, p. 49.

⁴⁷ Mercier, « Auteurs », *Tableau de Paris*, *op. cit.*, volume I, p. 332.

[...] Voilà quels sont les gens qui ont exclu de l'Institut national le génie accablé sous le poids du malheur et de la vieillesse ! Il est impossible d'exprimer avec quel acharnement tous les hommes sans titre et sans mérite, les frelons, ont expulsé les abeilles industrieuses ; ont ôté aux vrais gens de lettres la subsistance que la Nation leur voulait assurer [...].⁴⁸

Exclus des réseaux les plus rémunérateurs, les hommes de lettres les plus modestes se voient également privés du fruit direct de leurs écrits. Rappelons que jusqu'à la reconnaissance du droit d'auteur par le décret du 19 janvier 1791, l'auteur cédait, au terme d'une négociation financière, la propriété de son ouvrage à l'un des libraires parisiens jouissant d'un privilège éditorial en vertu de la loi de 1686. Si l'ouvrage avait du succès, la somme perçue par l'auteur pouvait s'avérer très injuste au regard des bénéfices réalisés par le libraire et, *a fortiori*, au regard des bénéfices réalisés par les contrefacteurs et les libraires étrangers, qui inondaient le marché d'éditions pirates qui ne leur avaient coûté que les frais d'impression⁴⁹. Ainsi, comme le fait remarquer Mercier, « les libraires aspirent l'argent qui ne remonte jamais vers la main qui a bâti leur fortune »⁵⁰ et il dénonce le « vol manifeste qu'ils font à la propriété de l'Auteur »⁵¹. Cette critique avait été formulée dès 1770 par Fenouillot de Falbaire qui, dans son *Avis aux gens de lettres*, comparait la pauvreté des auteurs à l'opulence des libraires qu'il accusait de « trafique[r] des lumières et de l'esprit des autres »⁵² et de comploter avec les contrefacteurs aux dépens des gens de lettres. Rétif avait répondu à Fenouillot, qui recommandait aux auteurs de s'unir et de fonder une société typographique propre à défendre leurs intérêts, par un *Contr'avis aux gens de lettres, par un homme de lettres qui entend ses véritables intérêts* soulignant le caractère indispensable de l'expertise éditoriale et financière que le libraire apportait à l'auteur. Il n'en reste pas moins que s'il avait eu à se féliciter de certains de ses libraires, comme la veuve Duchêne qui semblait devoir le mettre définitivement, en 1784, à l'abri du besoin⁵³, le bilan qu'il dresse à la fin de sa carrière est plutôt négatif, comme l'a bien montré David Coward : entre les libraires qui n'ont pas acquitté les billets à échéance remis en guise de paiement, ceux qui ont fait faillite, et les contrefaçons, Rétif estime qu'entre 1767 – année de ses débuts en littérature – et 1789, il n'a pas reçu le tiers de ce que valait son travail et que « s'il s'était contenté de rester simple prote d'imprimerie, il aurait gagné cinq fois autant »⁵⁴. Encore sa situation s'est-elle dégradée par la

⁴⁸ Rétif de La Bretonne, *Monsieur Nicolas*, op. cit., t. II, p. 453.

⁴⁹ cf Robert Darnton, *Edition et sédition. L'Univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 1991, 279 p.

⁵⁰ Mercier, *De la Littérature*, op. cit., p. 60.

⁵¹ *Idem*, p. 59.

⁵² Fenouillot de Falbaire, *Avis aux gens de lettres*, Liège, 1770, p. 24.

⁵³ En 1784, note Rétif, « j'étais sur le point de conclure un marché avantageux, tranquilisant, avec un honnête libraire ! [...] La veuve Duchesne m'achetait :

1° 1 200 *Paysan perversi* 4^e édition ;

2° 3 000 *Paysanne*, 1^{re} édition ;

3° la 5^e édition du *Paysan* et la seconde de *La Paysanne*, les deux ouvrages réunis et fondus pour n'en faire qu'un seul ;

4° *La Vie de mon père*, 3^e édition.

Tous ces objets imprimés à mes frais, avec cent soixante-six estampes, que j'avais fait graver, me furent achetés cinquante-six mille livres. Je devais, pour avances des gravures, vingt mille : c'étaient trente-six mille livres net qui me restaient, et qui m'ont été soldées à soixante francs par semaine. J'avais douze volumes des *Contemporaines graduées* ; douze de la réimpression des *Contemporaines du commun*, vendues depuis treize mille, et soldées en assignats ; quinze cents exemplaires des *Nuits de Paris*, restant de trois mille, vendus neuf mille six cents livres. » *Monsieur Nicolas*, op. cit., tome II, p. 356.

⁵⁴ David Coward, « Rétif de La Bretonne et les droits d'auteurs », *Etudes rétiviennes*, n° 1, novembre 1985, p. 3.

suite, les libraires refusant à la fois d'imprimer et de vendre ses ouvrages⁵⁵, le réduisant ainsi à la misère complète.

Au « brigandage » des libraires s'ajoute celui des acteurs qui s'approprient indûment le bénéfice du travail des dramaturges : profitant de leur monopole, ceux de la Comédie-française, constate Beaumarchais dans son *Compte rendu de l'affaire des auteurs dramatiques et des comédiens français*, ne versent pas la moitié de ce qu'ils leur doivent aux auteurs dont ils jouent les pièces⁵⁶ ; quant aux comédiens de province, s'indigne Mercier, dramaturge prolix brouillé avec les comédiens du roi depuis 1775, ils s'emparent purement et simplement des ouvrages qui leur plaisent :

Voyez les pièces de théâtre présentées dans toutes nos provinces ; les citoyens s'y portent en foule & les applaudissent à plusieurs reprises ; jamais une obole n'en reviendra à l'auteur, fût-il dans l'indigence la plus extrême : on peut faire cent mille francs avec sa pièce, sans qu'il en soit seulement informé ; tout le monde se partage l'argent, & il n'est jamais venu dans l'idée de personne que l'auteur pût en réclamer la moindre portion.⁵⁷

Ainsi la misère de l'homme de lettres est-elle présentée, avant et pendant la Révolution, comme le résultat concret du manque de considération qu'on témoigne en réalité aux auteurs : la nation, qui pourtant jouit des œuvres littéraires et en tire un bénéfice moral et politique, n'est pas prête à reconnaître à leur créateur une valeur éminente et les garanties qui en découlent.

A partir des années 1770, la pauvreté sert toujours – on le voit très bien chez Rétif – une quête de reconnaissance individuelle (l'intellectuel mettant en valeur auprès de son lecteur son engagement désintéressé en faveur du bien public), mais aussi et de plus en plus nettement, une quête de reconnaissance institutionnelle. Pour Mercier, la nation ne peut s'acquitter de la dette qu'elle contracte à l'égard des gens de lettres vertueux et les dédommager des privations qu'ils s'imposent qu'en leur prodiguant des honneurs et en leur garantissant l'accès à une gloire posthume⁵⁸. On peut voir dans cette option l'influence du culte des grands hommes dont Jean-Claude Bonnet a analysé le développement au cours du siècle à travers, notamment, le succès de l'éloge académique – genre que Mercier a pratiqué à ses débuts⁵⁹. Plus concret, Rétif considère que la nation ne peut pas se contenter d'encenser les auteurs et qu'elle doit mettre en place un système de soutien effectif à la création littéraire : on a vu qu'il considérait la création de l'Institut comme une refonte de l'ancien système de soutien monarchique à la création sur des bases plus morales (les places et les émoluments afférents constituant une sorte de « retraite » ou de récompense des écrivains ayant bien mérité de la patrie). Il propose en outre au Directoire, dans « Ma Politique », la substitution aux libraires d'une « Société mère des Littérateurs », vaste entreprise d'Etat financée par les villes de la République assurant l'édition des nouveautés ainsi que la réimpression et la conservation des livres anciens⁶⁰. De fait, si la reconnaissance des droits d'auteur de 1791 est supposée mettre fin à la spoliation des hommes de lettres et leur garantir enfin un statut juridique et économique autonome, Rétif avait pu constater que la valorisation

⁵⁵ cf David Coward, « Rétif imprimeur sous la Révolution », *Etudes rétiviennes*, n° 11, décembre 1989, p. 91-107.

⁵⁶ Caron de Beaumarchais, *Compte rendu de l'affaire des auteurs dramatiques et des comédiens français*, 1780, in *Le Combat du droit d'auteur. Anthologie historique*, Textes réunis et présentés par Jan Baetens, Paris, Impressions nouvelles, 2001, p. 49.

⁵⁷ Mercier, *De la Littérature*, op. cit., p. 60.

⁵⁸ *Idem*, p. 59-60 : « Il faut donc que la gloire le dédommage & devienne la monnaie des plaisirs moraux qu'il a procurés à la société entière [...] »

⁵⁹ cf Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, L'Esprit de la Cité, 1998, 414 p.

⁶⁰ Rétif de La Bretonne, « Immoralité des facteurs des gens de lettres », *Ma Politique*, op. cit., p. 4478-4479.

de la propriété intellectuelle par la loi n'était pas suffisante pour asseoir les revendications d'indépendance et de dignité des auteurs. D'abord parce que les droits des hommes de lettres, y compris ceux des dramaturges, pouvaient être bafoués de différentes manières (et, de fait, la mauvaise volonté des libraires et des directeurs de théâtres rendit nécessaire de multiples recours⁶¹ et la réaffirmation du principe du droit d'auteur en 1792 et 1793), ensuite parce qu'une conjoncture défavorable et l'absence de ressources annexes, mettaient de fait l'écrivain à la merci des libraires. Loin d'initier un âge d'or, la fin du XVIII^e siècle, en posant les bases d'une nouvelle économie du littéraire, annonçait plutôt les tensions et les contradictions du XIX^e siècle⁶².

Le discours sur la pauvreté de l'homme de lettres traverse le siècle des Lumières, définissant un chemin clairement orienté vers la reconnaissance de l'écrivain. Il apparaît néanmoins que les enjeux de cette reconnaissance se déplacent au fil du siècle et à mesure qu'évolue le statut et le mode de rémunération des auteurs. Dans un premier temps, la pauvreté apparaît comme un idéal philosophique et moral qui permet à l'homme de lettres de faire valoir auprès des grands sa dignité propre et son désir d'indépendance. Les philosophes des Lumières entendent clairement redéfinir le rapport de force qui les lie au pouvoir monarchique, aristocratique et financier et, si possible, l'inverser en leur faveur. À partir des années 1770, alors que les philosophes ont imposé leur éminence et conquis de puissants appuis, la valorisation de la pauvreté devient un *topos*, popularisé par l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau. Il est repris par une nouvelle génération d'hommes de lettres qui projette dans ce motif philosophique et moral ses difficultés effectives et qui, dans la mesure où elle est sortie du système classique des pensions et des gratifications, ne s'adresse plus aux « grands » mais à son lectorat et – au-delà – à la nation, pour tâcher de monnayer une posture aussi honorable qu'inconfortable. Les mesures juridiques prises sous la Révolution vont dans ce sens, puisqu'elles prennent acte de la nécessité pour l'homme de lettres de pouvoir tirer de sa seule création une existence matérielle et sociale. La persistance de la pauvreté devient alors cet objet de scandale qu'elle restera au siècle suivant.

Françoise Le Borgne
Université Blaise Pascal (Clermont II)

⁶¹ cf Cailhava (et Beaumarchais), *Réflexions présentées au comité d'instruction publique, en réponse aux mémoires de quelques directeurs des spectacles de province, contre les droits des auteurs dramatiques*, 1791.

⁶² cf Alain Viala, « La triple Économie du littéraire », in Martial Poiron (dir.), *Art et Argent en France au temps des Premiers Modernes (XVII^e et XVIII^e siècles)*, Oxford, Voltaire foundation, 2004, p. 19-34.